

Condamné pour dépôt clandestin : 16.000 € d'amende

Un pollueur a été identifié à Soumagne et la commune a déposé plainte. Le pollueur a été condamné le mois dernier par le tribunal à une forte amende et à remettre les lieux en état. La commune de Soumagne lutte activement contre l'incivisme des auteurs de dépôts clandestins.

« Grâce au travail minutieux de nos agents constatateurs, en collaboration avec les services de police, l'auteur d'un dépôt de conteneurs potentiellement dangereux a été identifié. Il a ensuite été condamné, le 9 février dernier, par le tribunal de première instance de Liège : il devra verser une lourde amende de 16.000 €, et il est aussi condamné à l'évacuation et à la remise en état du site. Il s'agissait d'une série de containers avec des gravats et déchets de construction abandonnés à la limite de la commune avec Olne, près du domaine provincial de Wégimont. Il a écopé d'une peine de trois mois de prison avec sursis et s'il ne paie pas l'amende, il écoperà de deux mois de prison supplémentaires », indique l'échevin soumagnard de l'Environnement, Michel Mordant.

Le pollueur soumagnard doit aussi s'acquitter des frais de procédure qui s'élèvent à 1.440 €. Il peut toujours interjeter appel. « Une grande victoire qui, espérons-le, fera réfléchir davantage les contrevenants », conclut Michel Mordant. ●

MARC GÉRARDY

